

**L'an deux mille vingt-deux, le quinze-septembre,**

Le Bureau du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon s'est réuni à 14 h 00 à Baudinard sur Verdon sous la présidence de M. Bernard CLAP.

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
22	11 + 3	14
Total des voix : 17		

**Etaient présents :**

8 représentants des communes (1 voix chacun) : **Bernard CLAP** (Trigance) ; **Jacques ESPITALIER** (Quinson) ; **Jean-Pierre HERRIOU** (Moissac-Bellevue) ; **Romain COLIN** (Moustiers Sainte Marie) ; **Antoine FAURE** (Aups) ; **Arlette RUIZ** (St Julien le Montagnier) ; **Paul CORBIER** (St Julien du Verdon) ; **Jean-Marie PAUTRAT** (Allons).

1 représentant du Conseil régional Provence Alpes Côte d'Azur (4 voix) : **Jean-Charles BORGHINI**

2 représentants des établissements publics de coopération intercommunale : (1 voix) :

**Christophe BIANCHI** (Durance Luberon Verdon Agglomération) ; **Michèle BIZOT-GASTALDI** (Communauté de communes Alpes Provence Verdon)

Date de convocation
02/09/2022

**Ont donné pouvoir :**

Porteurs d'1 voix : **Magali STURMA-CHAUVEAU** (Rougon) à **Michèle BIZOT-GASTALDI** ; **Jean-Pierre BAGARRE** (Aiguines) à **Antoine FAURE** ; **Bruno BICHON** (Thorame basse) à **Paul CORBIER**

**Délibération**  
**n°22\_09\_B7\_02**

**Elaboration et animation du nouveau projet agro-environnemental et climatique (PAEC) du PNR Verdon pour la période 2023-2027**

Le Parc naturel régional du Verdon, sur la période 2015-2020 (et avec un prolongement sur 2021) a animé en partenariat avec le CERPAM un projet agroenvironnemental et climatique sur son territoire.

Pour un montant total d'environ 2 millions d'euros et la contractualisation de 47 agriculteurs (éleveurs)/sociétés/entités collectives, ce PAEC a porté sur les grands enjeux suivants :

- Biodiversité en grandes cultures : préservation de l'Outarde canepetière sur le plateau de Valensole
- Biodiversité et surfaces herbagères et pastorales
- Enjeu DFCI dans le département du Var.

Le nouveau projet de PAEC 2023-2027 portera sur un périmètre d'intervention beaucoup plus étendu, s'appuyant sur le périmètre d'étude du nouveau projet de Charte du PNR 2024-2039 et pour partie le périmètre du bassin-versant du Verdon où le syndicat mixte exerce la compétence EPAGE pour la préservation et gestion des zones humides notamment. Le périmètre est également ajusté en fonction de celui des territoires voisins portant également un projet de PAEC, de manière à éviter tout chevauchement entre les différents PAEC.

Son périmètre a été défini en concertation avec ces derniers ainsi que le CERPAM. Enfin, les priorités d'animation pour la souscription de MAEC (priorités 1 et 2) ont été définies sur la base des zonages éligibles transmis par la DRAAF. Recouvrant en grande partie le camp militaire de Canjuers, l'autorité militaire a également été destinataire du projet de PAEC.

Au-delà du périmètre, le PAEC s'ouvrira à deux nouveaux enjeux.

Il répond aux 3 grands enjeux régionaux suivants :

- enjeu Biodiversité –Milieux spécifiques et préservation des espèces
- enjeu Biodiversité et systèmes herbagers et pastoraux
- enjeu Biodiversité et Défense des Forêts Contre les Incendies.

Rattachées à l'enjeu « Biodiversité –Milieux spécifiques et préservation des espèces », le PNR a souhaité également mettre en avant dans ce nouveau projet de PAEC, l'enjeu de préservation et gestion des zones humides et de leur cortège d'espèces associées.

Reconnu EPAGE et missionné par les intercommunalités pour définir et mettre en œuvre un plan de gestion stratégique des zones humides du bassin versant dans le cadre de la compétence GEMAPI, cet enjeu est particulièrement important pour le PNR, enjeu qui n'avait pu être porté dans le précédent PAEC.

... / ...

Le nouveau projet de PAEC poursuit et donne encore une dimension plus forte à la poursuite de l'animation de mesures agro-environnementales et climatiques au sein des espaces pastoraux, en particulier dans le contexte de changement climatique rendant nos parcours préalpins et estives plus vulnérables et, par ricochet, nos systèmes pastoraux. Ces mesures agroenvironnementales et climatiques doivent être un levier pour opérer une transition de pratiques vers davantage de résilience des systèmes pastoraux du territoire. La lutte contre la fermeture des milieux demeure également une problématique forte sur le territoire, en lien également avec les enjeux de restauration des continuités écologiques.

Les MAEC en faveur de l'Outarde canepetière ont porté leurs fruits sur la période 2015-2020 mais la situation de l'espèce reste fragile. Il importe de poursuivre et renforcer les moyens pour la préservation de ses habitats et prévenir les risques de mortalité liés aux interventions agricoles dans les couverts.

La survenue de deux nouveaux feux d'importance sur le territoire à l'été 2022 (2 800 ha environ brûlés) conduit également à renforcer les moyens de prévention et de lutte contre les feux de forêt, en s'appuyant notamment sur le pastoralisme pour l'entretien des coupures de combustible et le maintien des milieux ouverts.

Pour animer ce projet de PAEC qui sera déposé avant la fin septembre 2022 dans le cadre de l'appel à projets dédié aux projets agro-environnementaux lancé par la DRAAF, il est ainsi proposé de répondre également à l'appel à projet « pour les actions d'animation pour la mise en place des MAEC 2023-2027 en Provence-Alpes-Côte d'Azur ».

En partenariat avec le CERPAM, l'objectif est ainsi d'appuyer les agents du PNR Verdon pour l'animation des MAEC et le suivi de la mise en œuvre du PAEC ; et en apportant une expertise pastorale pour la rédaction des diagnostics pastoraux et des plans de gestion.

Une convention Chef de filat sera ainsi signée entre le PNR Verdon –chef de file- et le Cerpam, partenaire du PAEC, pour préciser et coordonner les différentes actions entre le Parc et le Cerpam du 1<sup>er</sup> novembre 2022 au 15 septembre 2023.

Le plan de financement prévisionnel, pour cette demande de financements, est le suivant :

Coût total : ..... 57 150 €

Etat (DRAAF) : ..... 57 150 €

Autofinancement : ..... 0 €

Entendu l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité (M. Bernard CLAP, administrateur du CERPAM au titre du réseau interparcs PACA ne prenant pas part au vote), les membres du Bureau :

- Approuvent l'opération ainsi présentée et son plan de financement
- Autorisent le Président à solliciter les partenaires financiers,
- Autorisent le Président à signer toute pièce utile à la réalisation de cette opération, ainsi que celles nécessaires pour déposer prochainement auprès de la DRAAF, le projet de nouveau PAEC du PNR Verdon pour la période 2023-2027.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits

Suivent les signatures

Pour extrait conforme

Acte rendu exécutoire

Après transmission en Préfecture

Le

et publication le

DEL22\_09\_B7\_02

